



MÉTIER DE LA PROPRETÉ : Femmes de chambre

570 000 salarié·e·s

« J'ai très peu de temps pour faire correctement mon boulot, je suis amenée à me baisser tout le temps pour faire le ménage dans les chambres. Deux ans de plus, c'est trop ! »
Christine, 55 ans, femme de chambre dans un hôtel Parisien.

Dans son métier :

- Elle balaye, lave les sols, les vitres
- Elle dépoussière, détache des surfaces et équipements, elle fait les lits
- Elle nettoie les installations sanitaires
- Elle prépare et entretien le matériel

Dans son métier, elle est exposée aux :

- Postures pénibles : station debout...
- Gestes répétitifs
- Intensification du travail
- Horaires décalés
- Produits chimiques

PÉNIBILITÉ

CES 4 EXPOSITIONS NE SONT PAS PRISES EN COMPTE !



Avec le projet de réforme du gouvernement, Nelly devra travailler 2 ans en plus.

Pour une réforme des retraites vraiment juste, la CFDT revendique une reconnaissance de la pénibilité. La CFDT exige la reconnaissance de tous les facteurs de pénibilité et de la poly exposition pour bénéficier de départs anticipés à la retraite. C'est une mesure de justice sociale parce que l'exposition à la pénibilité provoque une usure physique prématurée et réduit l'espérance de vie des salarié·e·s.

POUR UNE RÉFORME DES RETRAITES DE JUSTICE SOCIALE :

Les salarié·e·s exposés à des métiers pénibles doivent aussi bénéficier d'un départ en retraite anticipé !



CFDT-SERVICES.FR

64
C'EST NON!
#64ANSCESTNON
IHS